



Projet d'Énergie Entre Le Maroc et Le Royaume-Uni Rencontre publique d'ouverture Bayonne

Mars 2025



Déroulé de la rencontre

18h00 - 18h20

- Accueil
- Présentation de la tribune
- Mot des garants de la Commission nationale du débat public

18h20 - 18h45

- Présentation générale du projet : le PEMR dans sa dimension internationale

18h45 - 19h05

- Echanges

19h05 - 19h35

- Les caractéristiques et enjeux environnementaux et sociétaux du projet en France

19h35 - 19h55

- Echanges

19h55 - 20h

- Conclusion

Les intervenants

- Walter Acchiardi, Garant CNDP
- Jean-Yves Albert, Garant CNDP

- Othman Chetioui, Xlinks
- Diane Green, Xlinks
- Nick Reeves, Xlinks
- Matthew Rose, Xlinks
- Paloma Montes, Xlinks
- Anne-Claire Bouscasse, WSP
- Animation : **Caroline Werkoff**, Sphère Publique



Introduction



MA PAROLE A DU POUVOIR

La CNDP en grève ce 25 mars 2025

En tant que garant.e.s nous sommes solidaires des salarié.e.s de la Commission nationale du débat public/CNDP qui sont en grève aujourd'hui, parce que pour la première fois de son histoire, la CNDP est menacée structurellement, gravement et directement, dans ses missions et ses attributions.

Le projet de réforme par décret, lancé par le Gouvernement Attal, repris dans une version plus dure par le Gouvernement Barnier, et actuellement sur le point d'être signé par le Gouvernement Bayrou, permettrait ni plus ni moins que d'exonérer les projets industriels de toute participation du public obligatoire, peu importe leur nature ou leur ampleur. Mines, usines, projets d'exploitation pétrolière, de gaz de schiste, industries de toutes natures et de toutes tailles pourraient se lancer en France sans la moindre concertation garantie par la CNDP.

La CNDP en grève ce 25 mars 2025

Le droit qu'ont les citoyen.n.e.s d'accéder aux informations relatives à l'environnement et de participer à l'élaboration des décisions publiques, pourtant garanti par la Charte de l'Environnement (article 7), pourrait être relégué à la seule enquête publique. Celle-ci ne permet ni le temps, ni les moyens nécessaires pour donner à la participation citoyenne la place qu'elle mérite.

Les arguments avancés pour attaquer la CNDP sont fallacieux : elle bloquerait les projets et découragerait les entrepreneurs ? Il n'en est rien. La majorité des industriels déjà passés par un débat public disent eux-mêmes que le débat leur a permis d'améliorer leur projet voire, dans certains cas, que c'était une étape indispensable à son bon déroulement. Le mythe du petit entrepreneur découragé par cette démarche ne tient pas face à la réalité.

La CNDP n'empêche pas la réindustrialisation de la France, elle l'accompagne !
Le coût du débat (de 0,4% à 0,001% du coût du projet sur les derniers débats publics), payé par l'industriel et donc transparent pour les comptes publics, est anecdotique.

La CNDP en grève ce 25 mars 2025

Cette menace sur la CNDP est la même que celle pour l'Office français de la biodiversité/OFB, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie/ADEME ou l'Agence Bio : diminuer la protection de l'environnement, affaiblir ceux qui en sont les garants.

Nous refusons cette régression démocratique et environnementale. La CNDP défend le droit des citoyennes et citoyens d'être informé.e.s et de pouvoir participer aux décisions concernant leur cadre de vie et l'environnement.

Pour toutes ces raisons, nous appelons le Gouvernement à abandonner cette réforme injuste, inutile et anti-démocratique. Nous appelons toutes celles et ceux qui nous soutiennent à se mobiliser pour faire pression sur ce Gouvernement, et à se battre pour défendre la démocratie.

La commission nationale du débat public : Qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des
décisions en son nom
propre*



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des
responsables des
projets, ni du pouvoir
politique*



Les 6 principes clés de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

La concertation préalable

Une concertation préalable permet de débattre dès l'amont de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales d'un projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Elle doit se dérouler le plus en amont possible, au démarrage d'un projet, lorsque toutes les options sont encore possibles.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives s'il y en a, et aussi de l'option zéro », c'est à dire la non-réalisation du projet.

La concertation préalable

Elle donne lieu à un bilan de la concertation, rédigé par les garants et rendu public, partie intégrante des documents du dossier d'enquête publique à terme.

Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable, dans le cadre d'un continuum de concertation, et ce jusqu'à la nomination d'un commissaire enquêteur si le projet est poursuivi jusqu'à l'enquête publique.

Les garants

3 garants ont été désignés par la CNDP
après saisine de celle-ci par la Société XLINKS :

Walter ACCHIARDI

walter.acchiardi@garant-cndp.fr

Jean-Yves ALBERT

jean-yves.albert@garant-cndp.fr

Bernard PACORY

bernard.pacory@garant-cndp.fr

La mission des garants

Les garants sont chargés d'assurer la sincérité et le bon déroulement d'une concertation dans le cadre des principes de la CNDP.

Indépendants des parties prenantes et ne prenant pas position quant au fond du projet, ils ont pour mission d'établir un climat de confiance afin de faciliter le déroulement du processus de concertation.

Dès leur nomination ils rencontrent les acteurs concernés dans le cadre d'une étude de contexte pour recommander modalités et calendrier au maître d'ouvrage.

La mission des garants

Ils sont un recours pour les publics pendant la concertation, s'ils estiment que l'information n'est pas complète sur le projet, ou que le débat n'est pas équilibré.

A l'issue du temps de la concertation ils rédigent un bilan, rendu public, et des recommandations à l'attention du maître d'ouvrage pour la suite du projet.

La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le maître d'ouvrage aux demandes de précisions et aux recommandations des garants. Cette réponse est rendue publique.



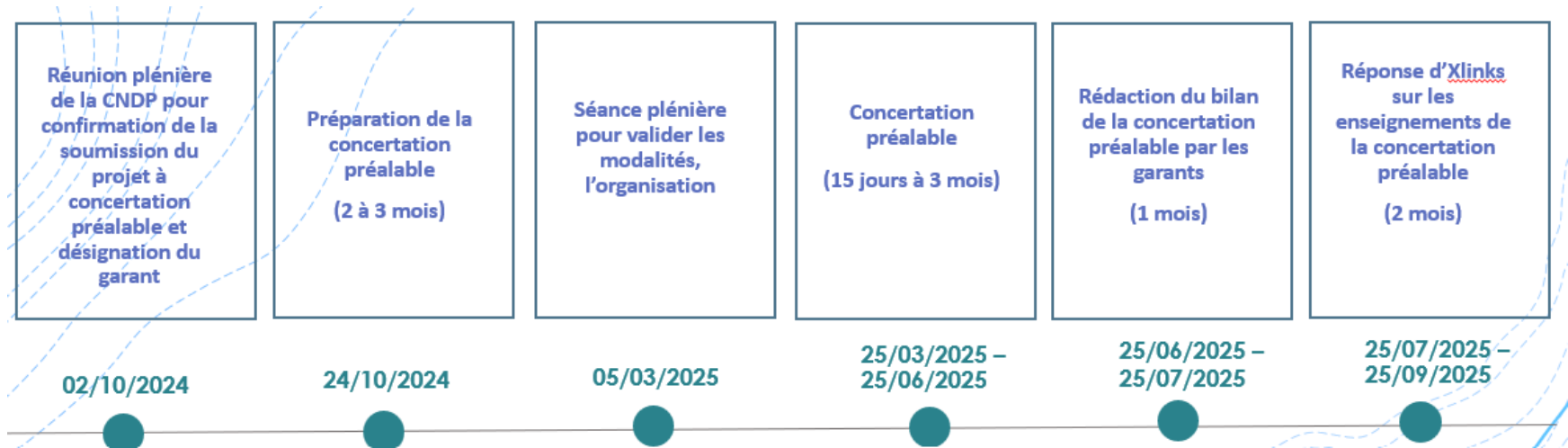
MERCI DE VOTRE ATTENTION



LA CNDP

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
25. 03. 2025 | REUNION PUBLIQUE BAYONNE

La procédure de concertation préalable sous l'égide de la (CNDP)



Les temps forts de la concertation

	Réunion publique 1	Réunion publique 2	Réunion publique 3	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Réunion publique 4
DATE HORAIRE	Mardi 25/03 18h	Mardi 08/04 18h	Mardi 22/04 18h	Jeudi 24/04 17h30	Mardi 06/05 17h30	Mardi 20/05 17h30	Mercredi 28/05 18h
LIEU	Bayonne Salle Amestoya	La Rochelle Espace Encan	Lorient Palais des Congrès	Landes ou Bayonne	Landes ou Bayonne	Landes ou Bayonne	En ligne
THEME	Ouverture - présentation générale - enjeux environnementaux.	Présentation générale - le PEMR et les activités maritimes dont les EMR	Présentation générale - le PEMR et les activités économiques dont la pêche au large	Franchissement du Gouf de Capbreton :			Réunion de synthèse de la concertation
				Partage de connaissances	Quels scénarios?	Quelles mesures ERC?	

Les mots du projet – liste des acronymes utilisés dans la présentation

- CCHT : Cable courant haute tension
- CO2 : Dioxyde de carbone
- DGA : Direction générale des armées
- DTS : Distributed Temperature Sensor / Capteur de température distribué
- DSF : Document stratégique de façade
- EMR : Energie marine renouvelable
- ERC : Eviter, réduire, compenser (mesures ERC : mesures d'évitement, de réduction, de compensation)
- GW : Gigawatt
- PEMR : Projet d'Energie entre le Maroc et le Royaume Uni
- QR code : *Quick Response code* (code d'accès rapide à un lien internet)
- ZC : Zone contiguë
- ZPS : Zones de protection spéciales



Temps 1

Le projet et sa
dimension
internationale

1.1. Le PEMR

POINTS CLES

- Apport de 8% de la demande en énergie renouvelable de l'Angleterre
- Une nouvelle source d'énergie propre et fiable pour le marché européen qui réduira de 1,5 % des émissions de CO2 du secteur de l'énergie dans l'UE.



PRODUCTION

11,5 GW d'énergie propre issue du solaire, de l'éolien et des batteries dans la province de Tan-Tan, au Maroc



CONNEXION

Technologie de câble sous-marin CCHT éprouvée, sur environ 4 000 km



TRANSMISSION

Alimenter l'équivalent de 7 millions de foyers avec 3,6 GW pour une moyenne de plus de 19 heures par jour d'énergie stable et flexible

Linéaire total:
4120 km

4 Câbles CCHT (ø: 18 cm) posés et ensouillés
(profondeur cible: entre 1 et 1,5m)



1.2. Le porteur de projet et le financement du PEMR

- Le projet est porté par la société anglaise Xlinks 1 Ltd.

Xlinks travaille sur des projets de production d'énergie renouvelable au Maroc pour une exportation vers des zones de demande

- Le coût global du PEMR est estimé entre 26 et 29 milliards d'euros

Le coût du projet en France est de 2,4 milliards d'euros, soit 8 à 9% du coût total

- Le PEMR est financé par différents investisseurs privés :

TAQA, Total Energies, Octopus, GE Vernova,
Africa Finance Corporation

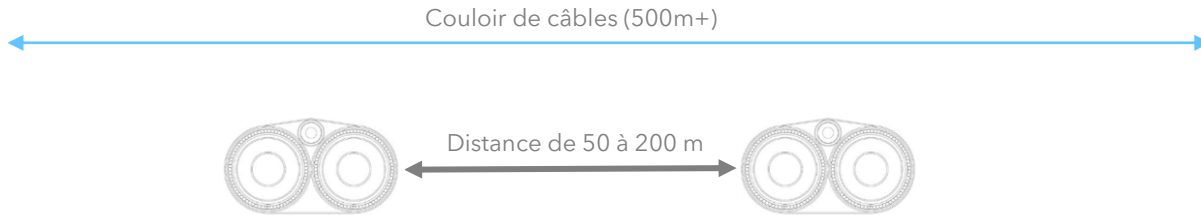


1.3. Les objectifs du projet

- Atteindre les **objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris en 2015** en créant un approvisionnement exclusif et abordable en énergie renouvelable pour le Royaume-Uni.
- **Produire 11,5 GW d'électricité décarbonée** au sud du Maroc à partir d'énergie solaire, éolienne et de stockage sur batterie
- **Acheminer l'électricité jusqu'au Royaume Uni avec le moindre impact sur l'environnement** et les territoires grâce à 4120km de câbles sous-marins : 2 bipôles en courant continu haute tension.
- **Transmettre 3,6 GW d'électricité décarbonée** au Royaume-Uni

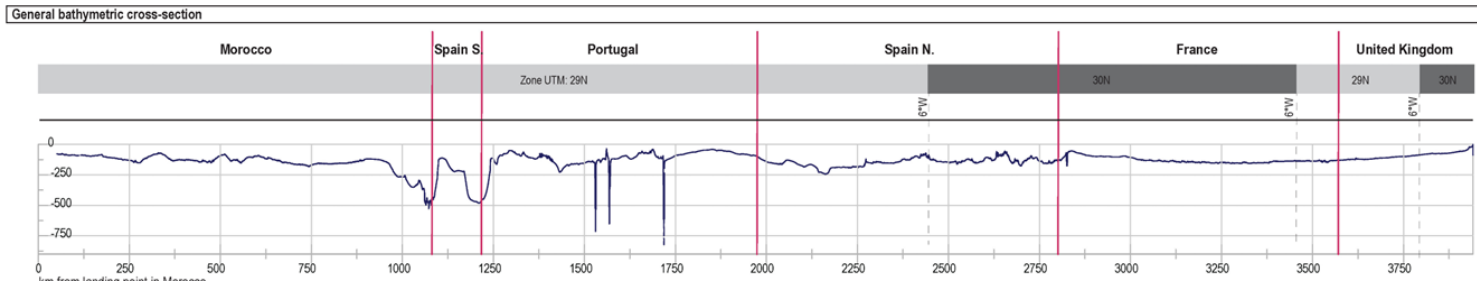
1.4. Focus sur les caractéristiques des câbles

- **4 câbles** en courant continu haute tension (CCHT) sous-marins de 525 kV + 2 câbles de fibre optique, protégés d'une double armure métallique
- **Posés par paire** (bipôle), chaque câble d'électricité a un diamètre d'environ 177,5 mm et 70 kg par m (dans l'air), chaque câble de fibre optique a un diamètre d'environ 3.5 à 4 cm.
- Les câbles d'électricité seront posés par **tronçons de 160 km**.
- Les différents tronçons seront connectés par des joints rigides posés et protégés par les mêmes techniques que pour l'installation des câbles.



1.5. Focus sur l'installation et la protection des câbles

- Câbles posés à une profondeur moyenne d'eau de **140 m**.
- Progression du câblage de **0.5 km par heure** en moyenne (24/24h et 7/7j).
- Zone d'exclusion de 500 m autour du navire câblage, accompagné de navires "chiens de garde" lors de la pose.
- **Ensuillage** des câbles sur la totalité du linéaire, jusqu'à 1,5 m de profondeur (profondeur cible de 1 m minimum à 1.5 m maximum) dans les fonds marins meubles.
- Si la profondeur cible ne peut pas être atteinte, un mode de protection complémentaire sera mis en place comme un matelas en béton ou du sédiment plus grossier.



1.6. Focus sur les phases d'exploitation et de maintenance des câbles

- Des **opérations de maintenance préventive** des câbles se feront par relevé régulier sur l'ensemble du tracé, une fois l'installation réalisée.
- Des **opérations correctives** : en cas de problème détecté sur un câble, des moyens seront mobilisés pour une réparation ou une correction rapidement : un délai indicatif de 45 jours est estimé pour mobiliser le câblier et intervenir.
- Durée opérationnelle des câbles : **50 ans**



1.7. Le calendrier du projet





Echanges
20min



Temps 2

Le projet en France :
Considération des
solutions, enjeux
environnementaux et
sociétaux

2. 1. Les caractéristiques du projet en France

Le tracé en France:

787 km de câbles dans les eaux françaises (20% du tracé global de 4120km):

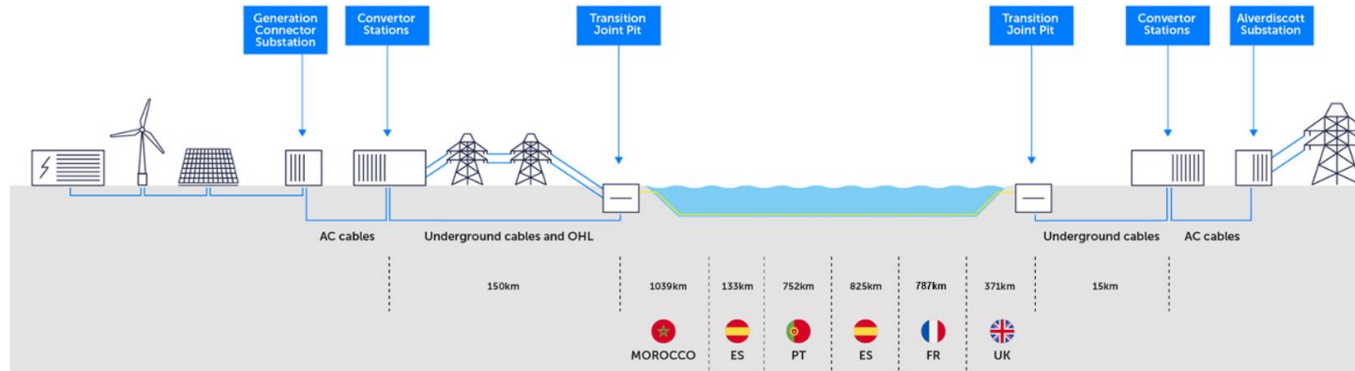
- **155 km** de longueur de câble dans les eaux territoriales (ET)
- **632 km** dans la zone économique exclusive (ZEE).

Etapes clés pour le développement du projet en France:

- 1) Etudes préliminaires et consultations avec les parties prenantes
- 2) EIE et demandes d'autorisation/permis
- 3) Travaux de préparation, installation, ensouillage (Phase 1 et Phase 2)
- 4) Opération (Phase 1 et Phase 2)

Le coût en France :

2,4 milliards d'euros



2.2. Solutions envisagées: tracé en mer retenu

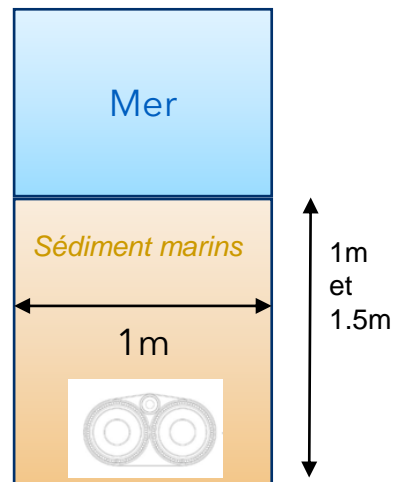
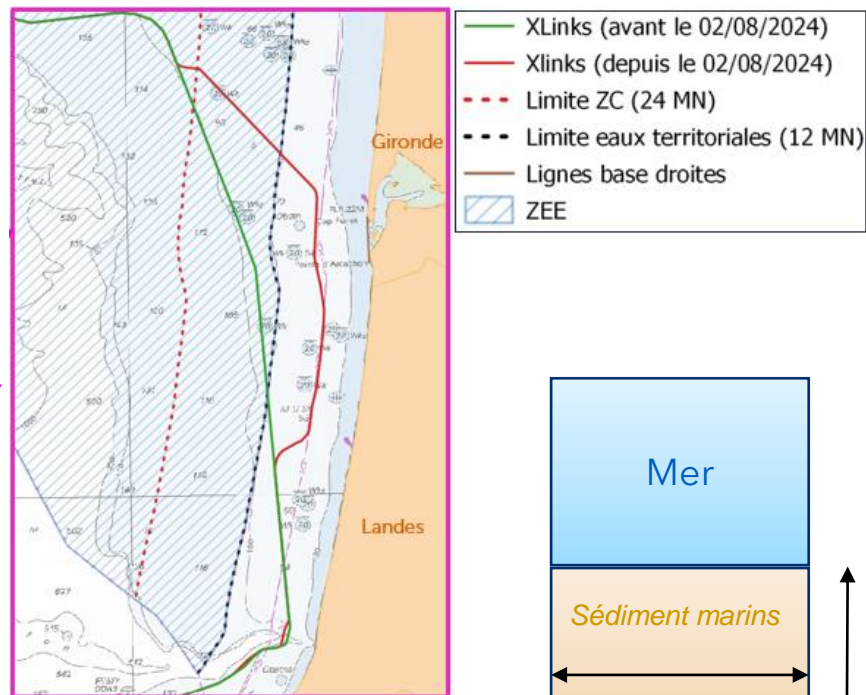
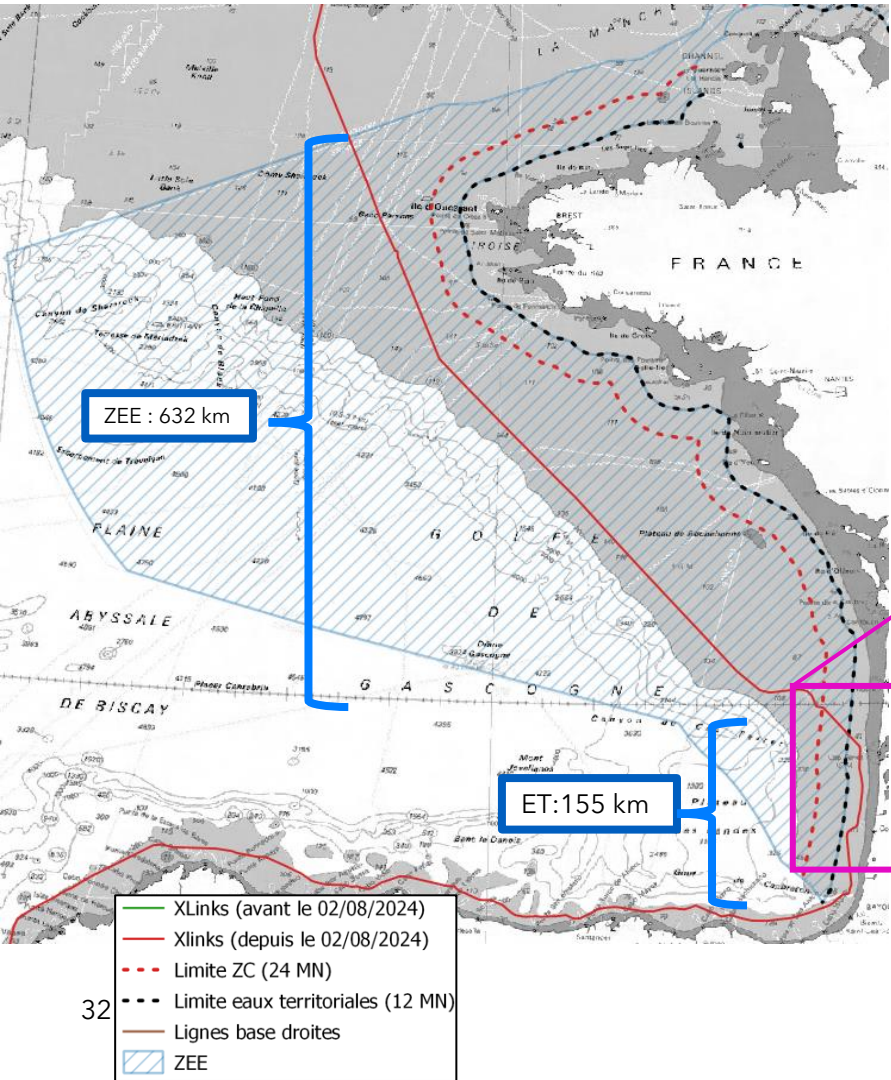
Xlinks a étudié différents scénarios: sans projet, alternatives du tracé terrestre et/ou marine (y compris des variantes de profondeur et solutions pour le Gouf de Capbreton).

- Etant donné:
- ✔ **Plan d'affaires de Xlinks:** connexion directe entre le Royaume-Uni et le Maroc (réseau séparé) - contraintes significatives à terre (nouvelles infrastructures)
 - ✔ **Superficie :** **1,5 km²** pour la pose des câbles en mer contre **162,5 km²** pour la pose des câbles à terre
 - ✔ **Technologies mises en œuvre:** réduction du nombre de jonctions - **160km** en mer par rapport à des tronçons de **1 km** en moyenne à terre.
 - ✔ **Niveau de risques** accepté par Xlinks est plus élevé par rapport à ce qui serait acceptable par un opérateur de service public. Le plan d'affaires de Xlinks prend en compte les coûts de réparation. C'est un risque acceptable sur l'ensemble du parcours (5 km sur 4,120 km).

Le tracé suivant a été retenu :  **Tracé en mer retenu (sans atterrage)** par rapport aux alternatives à terre

2.3 Projet présenté à la concertation

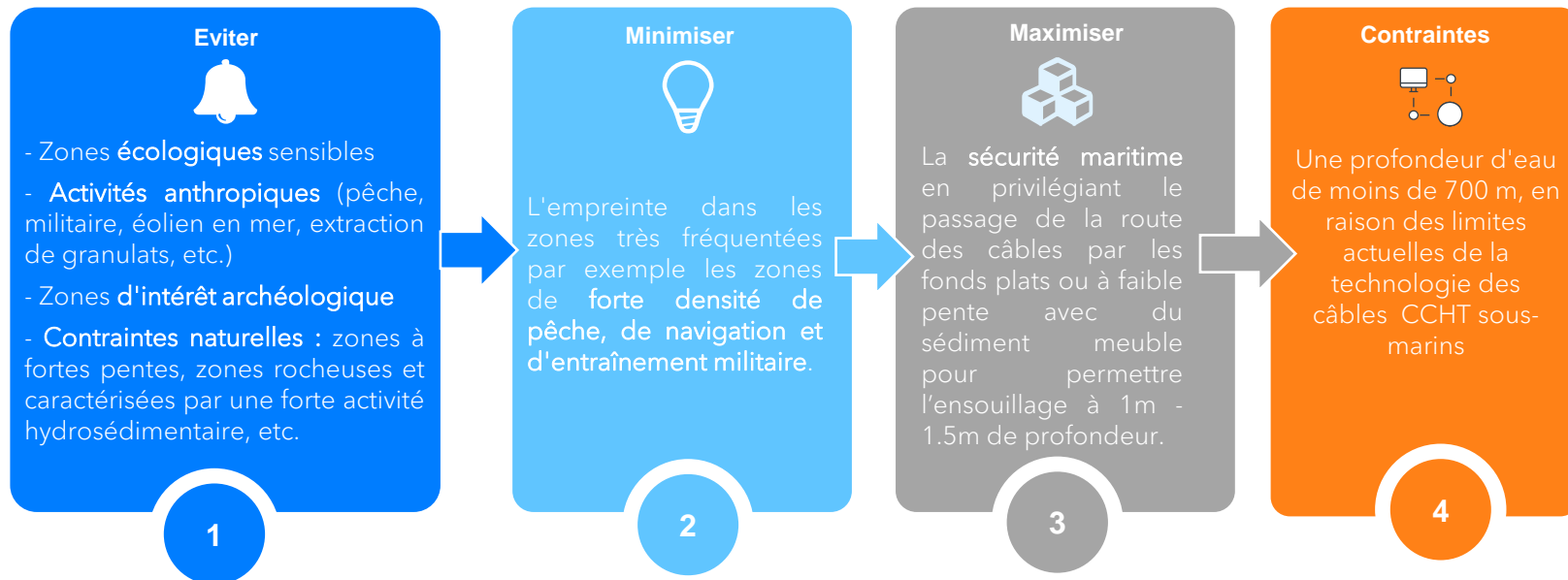
- Déviation du couloir des câbles envisagé suite aux discussions avec la DGA > parallèle au corridor de l'interconnecteur INELFE.



- Enfouissement des 2 bipoles

2.4 Principe ERC pour optimiser le couloir théorique des câbles

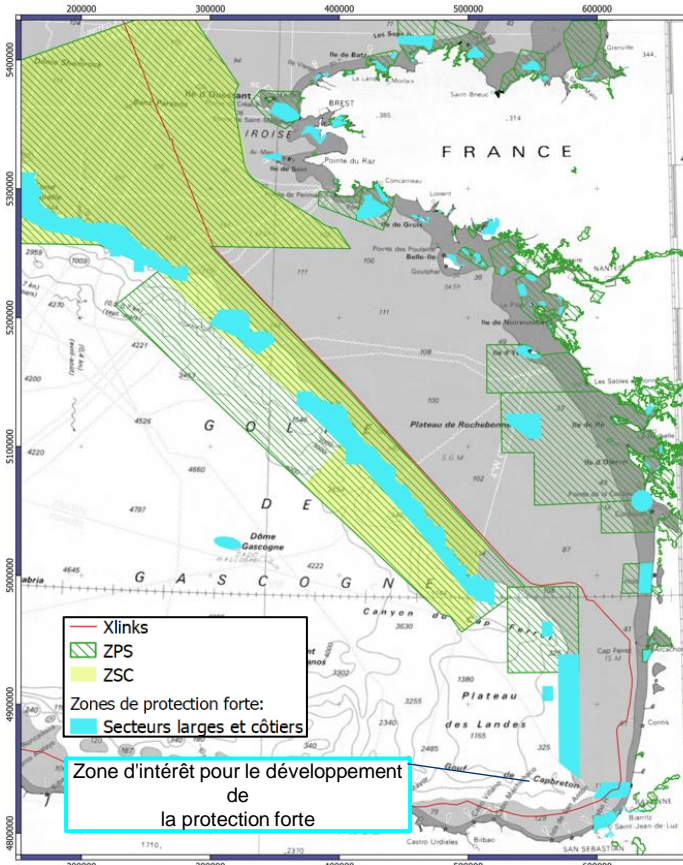
Xlinks a considéré lors des étude techniques bibliographiques le principe “**Eviter, Réduire et Compenser**” (ERC) pour optimiser le couloir théorique des câbles



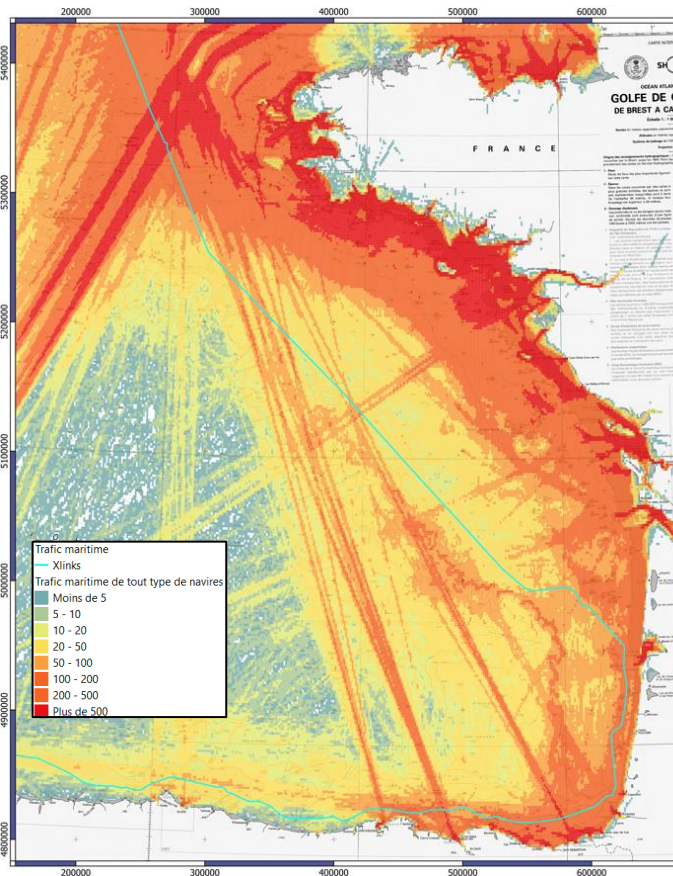
Prise en compte des enseignements de la **mer en débat**, retour des parties prenantes (y compris les retours de la concertation préalable) & application du processus ERC tout au long de l'évaluation environnementale (processus itératif).

2.5. Enjeux environnementaux & sociétaux

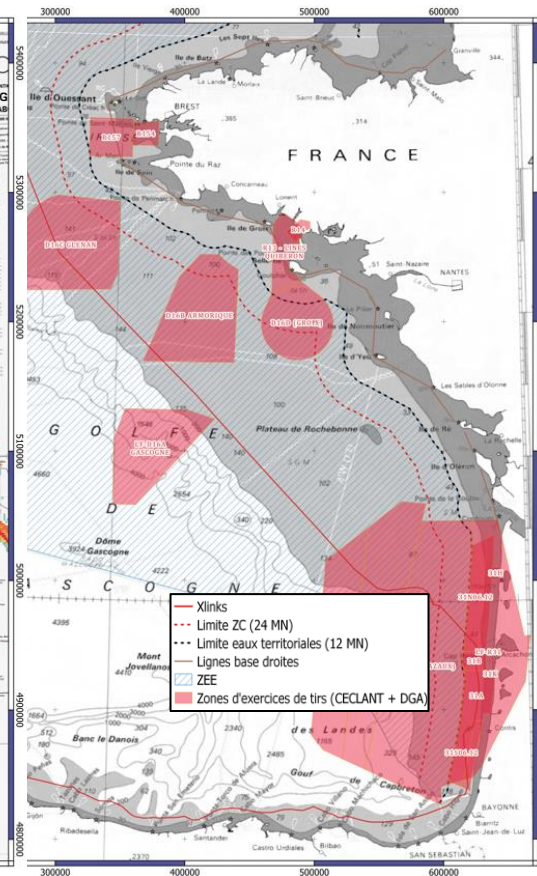
1. Zones protégées (habitats, faune et avifaune)



2. Trafic maritime/Pêche



3. Activités militaires



2.6 Impacts potentiels prévisibles et mesures ERC



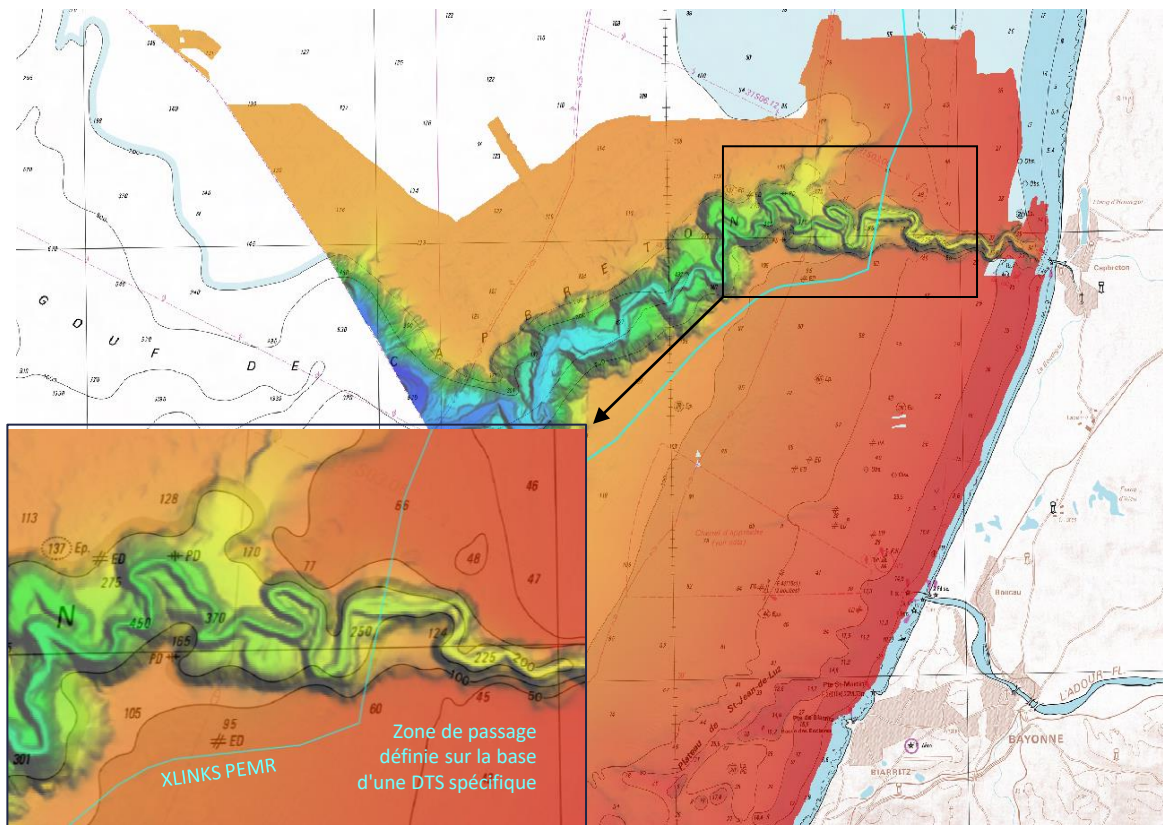
2.7 Aspects techniques pour le franchissement du Gouf de Capbreton

- Localisation :

- ✓ 8km de la côte, éloigné de la tête du canyon

- Les caractéristiques retenues dans le choix du tracé :

- ✓ La limitation de la profondeur d'eau inférieure ou égale à 700 mètres
- ✓ L'évitement de parois abruptes et des parois instables
- ✓ L'évitement des zones rocheuses
- ✓ L'évitement des zones de glissements de terrain sous-marins (turbidites)
- ✓ L'évitement des zones de forts courants et de forte turbidité
- ✓ L'évitement des zones de fort dépôt de sédiments.



2.8. Etudes en cours

Etude	Auteur	Contenu	Échéance
Modélisation/évaluation hydrodynamique	IFREMER	Evaluation des courants de turbidité susceptibles d'atteindre la zone d'intérêt.	Approx. Avril/Mai 2025
Conception d'une modélisation numérique réaliste basée sur le logiciel CROCO (Coastal and Regional Ocean Community model) du canyon sous-marin de Capbreton.	IFREMER	Intégration des dynamiques sédimentaires et des processus naturels du canyon. Cette étude va contribuer au choix de l'emplacement du franchissement du Gouf de Capbreton en fonction des processus naturels du canyon, y compris les glissements de terrain le long des flancs du canyon.	Approx. Sept 2025
Analyse de la stabilité des pentes	IFREMER	Évaluation de la stabilité des pentes dans la zone d'intérêt. Modélisation géotechnique pour simuler les glissements de terrain.	Approx. Avril/Mai 2025
Plan de surveillance	IFREMER	Compréhension des dynamiques du canyon et des conditions générant des flux de sédiments.	Approx. Sept 2025
Travail de conception détaillé	PDL-Group	Générer et évaluer des solutions de traversée du canyon.	Approx. Sept 2025
Données historiques	IFREMER	Rapport sur le canyon de Capbreton et les données historiques.	Approx. Avril/Mai 2025



Echanges
20min

Fin de la rencontre – Poursuivons les échanges

- **Les prochains rendez-vous**

La Rochelle – mardi 8 avril 2025

Lorient – mardi 22 avril 2025

En ligne – mercredi 28 mai 2025

Les ateliers dans les Landes

- La participation en ligne

- Les cartes T

- Rendez-vous sur le **site internet du projet** : <https://xlinks.co/morocco-uk-power-project/france/>

- Ou scannez le QR code ci-dessous :





Fin de la rencontre
Merci !